

MELUN, le 7 avril 2026.

Monsieur Le Préfet,
Monsieur le Président du Département,
Monsieur le Vice-Président du Département, en charge des collèges,
Madame la Directrice académique des Services de l'Éducation Nationale,
Mesdames, Messieurs les membres du CDEN,

Les associations d'éducation populaire ont voulu interpeler les candidats lors des dernières élections municipales.

La Fédération des PEP a rappelé certains fondamentaux, j'en cite deux principaux :

Tout d'abord l'École Publique,

« L'École publique, c'est préparer l'avenir citoyen commun.

L'École publique occupe une place centrale dans les actions des Pupilles de l'enseignement public. Elle est à la fois lieu d'instruction, d'apprentissages, d'émancipation et de socialisation, mais surtout un repère structurant pour les enfants et les familles.

Pour les PEP, l'École n'est pas isolée des réalités sociales, territoriales, psychiques et familiales des élèves. C'est pourquoi elles défendent une approche globale des parcours, fondée sur la continuité éducative, la coéducation et la coopération entre :

- l'Éducation nationale ;
- les parents, les familles et les tuteurs ;
- les associations éducatives complémentaires de l'école publique ;
- les associations d'éducation populaire ;
- les acteurs sociaux ;
- le secteur médico-social.

L'enjeu est clair : éviter les ruptures, prévenir les exclusions et les discriminations, sécuriser les parcours, préparer l'avenir. L'École inclusive ne peut réussir sans une offre sociale et médico-sociale repensée, accessible et décroisée.

Plus que jamais, l'Éducation doit être au centre des préoccupations des États et doit être une priorité dans les budgets de l'État ou des collectivités locales. »

Une seconde interpellation : « Un engagement collectif pour un contrat social renouvelé.



À travers l'État de droit, l'École, la laïcité et l'évolution de l'offre médico-sociale, les PEP défendent la vision d'une République qui protège, émancipe et accompagne tout au long de la vie.

Pour les PEP, il ne s'agit pas de pallier les insuffisances des politiques publiques, mais de contribuer, aux côtés de l'État, à leur mise en œuvre effective. Cela suppose reconnaissance, confiance et moyens adaptés. C'est pourquoi, nous militons pour un contrat social renouvelé afin d'assurer un financement pérenne des politiques sociales pour l'attractivité des métiers de l'éducation, du soin et de l'accompagnement, pour la nécessité de sortir d'une logique de gestion de la pénurie.

L'engagement associatif ne peut durablement compenser les insuffisances structurelles de l'action publique.

Les PEP, Pupilles de l'enseignement public rappellent que la République se juge à sa capacité à ne laisser personne au bord du chemin, en particulier les enfants et les personnes les plus vulnérables.

L'État de droit, l'École publique, la laïcité et une offre médico-sociale transformée ne sont pas des champs séparés : ils constituent un même projet de société, fondé sur l'égalité, la solidarité et l'émancipation. »

Malheureusement, comme nous l'avons déjà exprimé dans cette enceinte, que ce soit au niveau local, départemental et surtout au niveau national, les décisions de restrictions budgétaires impactent tout le tissu associatif.

Nos craintes exprimées lors du CDEN de février 2015 se confirment. L'avenir des politiques de proximité portées par les associations de l'éducation populaire est menacé avec de lourds impacts en direction des populations les plus fragiles. Nous espérons encore des correctifs budgétaires en faveur de toutes ces associations.

Concernant les mesures de carte scolaire présentées ce jour, de nouveau, nous constatons que les choix gouvernementaux contraignent l'Administration départementale à une difficile gymnastique de gestion, ce que nous regrettons.

En particulier, nous constatons une implantation des Pôles d'Appui à la Scolarité à marche forcée dans notre département.

En tant que membre de la Fédération des PEP fortement engagée dans des missions du médico-social comme dans les actions éducatives, nous considérons positivement la démarche de construction d'une culture partagée éducation nationale/secteur médico-social pour des réponses adaptées aux besoins à identifier.

Cependant l'observation de ces implantations sur le territoire national, comme sur l'île de France, suscite de fortes interrogations : quid des budgets alloués ? quid des formations croisées indispensables ? quid du suivi et de l'évaluation transparente de ces dispositifs ?



Les décisions de fermetures de postes se font au détriment d'une amélioration attendue par toute la communauté éducative du fait de la baisse des effectifs du premier degré et de la relative stabilité dans le second degré.

Les postes nécessaires à l'implantation des PAS devraient, eux, être totalement compensés. C'est dire notre inquiétude sur les défis générés par cette mise en place au service de l'école inclusive.

A notre échelle, l'organisation de colloques, avec un accès gratuit, contribue à cette mobilisation en faveur des élèves seine-et-marnais. Cette année, nous privilégions une réflexion sur un domaine d'actualité : l'éducation à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité.

Ainsi, notre prochain colloque **le jeudi 19 mai 2026** a pour thème :

“À la croisée des courants : comprendre les influences sur la construction affective et sexuelle des jeunes.”

Il se déroulera dans l'amphithéâtre du Lycée Clément Ader à Tournan-en-Brie. Madame la Directrice Académique nous fera l'honneur d'une intervention en préambule lors de ce colloque. Nous souhaitons ici la remercier.

Une précision : le programme de cette journée déjà acté est en cours de diffusion.

Je vous remercie.

Didier CLEDAT,
Membre titulaire, ADPEP77
Représentant des Associations complémentaires de l'enseignement
public